



COMPTE-RENDU

CONSEIL D'ADMINISTRATION – CDOS DU LOT

Jeudi 16 février 2023 à 18h30

Organisé à la Mairie de Labastide-Murat

Présents : BESOMBES Roland, BEX-GRAMOND Marielle, CHAPPAT Huguette, CHAUBET Didier, CAZES-BOUCHET Odile, DELPEYROUX Pierre, DESPEYROUX Lan, INESTA Jean-Michel, MERCIER Emilie, MOUILLAUD Thierry, PELAPRAT Pierre, VEYSSEYRE Lionel, VERMANDE Claudine

Excusés : DENIS Vincent, LAGARDE Jean-Marc, LAJOINIE Francis, MOULES Marcel, RUIZ Laura



I. MOT D'ACCUEIL DU PRESIDENT

Pierre DELPEYROUX remercie l'ensemble des personnes présentes pour leur participation à ce Conseil d'Administration (CA).

Pour rappel, ce Conseil d'Administration a pour objet principal la préparation de l'Assemblée Générale du CDOS du Lot prévue le jeudi 2 mars 2023.

II. APPROBATION PROCES VERBAL - CA DU 19 JANVIER 2023

Le Président soumet à validation le procès-verbal du Conseil d'Administration organisé le 19 janvier 2023.

Les membres présents valident ce procès-verbal.

III. PREPARATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU CDOS DU LOT

A. Validation des documents financiers

Didier CHAUBET, trésorier du CDOS projette les différents comptes. Il rappelle que la comptabilité a été réalisée grâce au logiciel Excel. Il rappelle que le CDOS a souscrit à un abonnement afin d'utiliser la plateforme Basi-Compta. Cette dernière sera normalement utilisée lors du prochain exercice.

o Etude des comptes pour l'exercice 2022

Le compte de résultat sera transmis à l'ensemble des élus.

-L'exercice 2022 recense environ **1 053 opérations**.

-Projection du journal : les opérations surlignées en orange et vert représentent les écritures comptables de début et fin de saison. Comptablement, ce sont les opérations permettant d'équilibrer les comptes : les produits ou charges constatées d'avance. Par exemple, l'intégration de la subvention finançant l'emploi de l'agent de développement est inscrite comme « *produit constaté d'avance* ». Pour rappel, le CDOS du Lot perçoit une subvention de 12 000€ afin de financer l'emploi de sa salariée. La subvention est versée sur les comptes de l'association Prosport qui emploie la salariée. Didier réinjecte cette subvention dans les comptes du CDOS afin de représenter le plus fidèlement son activité et notamment la charge salariale lui étant incombée.

-Les différentes opérations sont référencées à l'aide d'une clé. Cela permet d'obtenir une comptabilité analytique pour chaque « domaine » de dépenses. Par exemple, les dépenses liées aux champs de projet (Activité physique adaptée, aide à la pratique sportive...) ou à l'organisation des Assemblées Générales et comités directeurs.

-Projection du compte de résultat 2022 : il est présenté en parallèle du compte 2022, les comptes d'exploitation 2021 & 2020. Cela permet de comparer les différents exercices.

-Il est rappelé que les charges et produits sont largement plus élevés sur l'exercice 2021 en raison de la mise en place du dispositif Pass'Sport. Pour rappel, le CDOS du Lot a perçu une subvention d'environ 115 000€ qui a été redistribuée aux clubs ayant reçu des bénéficiaires du Pass'Sport. Cette subvention a simplement transité dans les comptes du CDOS.

Certains élus interpellent Didier sur la nécessité de faire appel à un commissaire aux comptes afin de contrôler les comptes. Il est précisé que les textes de loi ne sont pas clairs à ce sujet. L'appel à un commissaire aux comptes est obligatoire si une association perçoit des subventions publiques dont le montant est supérieur à 153 000€/an. Mais il est difficile de distinguer quelles subventions relèvent d'une subvention publique.

-Concernant l'évolution des charges, on ne perçoit aucune variation significative des divers achats (bureautique..). L'augmentation des charges liées à la sous-traitance correspond à l'intervention de l'Association Colosse aux Pieds d'Argile (dans le cadre des projets autour de la lutte contre les violences sexuelles en milieu sportif). L'augmentation des charges liées à la rémunération du personnel se justifie par la présence d'un stagiaire rémunéré au CDOS lors de l'exercice 2022 et à l'absence d'un salarié au CDOS durant plusieurs mois sur l'année 2020, entraînant un report à nouveau de la part de subvention « Aide à l'emploi » non utilisée (départ de Laura LASCOUT et arrivée d'Emilie MERCIER).

-Concernant les produits, on observe :

- Une augmentation de vente de prestations de services : cela se justifie par une augmentation de personnes participant aux différents dispositifs sport-santé (éducateur sportif itinérant, projet de réhabilitation en activité physique adaptée...)
- Une augmentation entre 2020 et 2022 des produits liés aux cotisations, cela s'explique par l'obligation mise en place dans le cadre du dispositif d'Aide à la Pratique Sportive : chaque association souhaitant demander un remboursement doit adhérer au CDOS en tant que club isolé ou par le biais d'un comité départemental qui adhère au CDOS.
- Une baisse généralisée des subventions entre 2021 et 2022 : cela se justifie par la baisse du montant de certaines subventions (Département du Lot.), l'absence de certaines subventions mises en place suite à la crise sanitaire et visant à relancer l'activité des associations et l'absence d'une subvention liée au dispositif Pass'Sport.

Didier informe les membres présents qu'il est difficile d'affecter certaines subventions à des projets spécifiques. Par exemple, le CDOS perçoit la subvention ANS (Agence Nationale du Sport) mais la demande de subvention globale comprend une demande pour plusieurs projets.

Le CDOS du Lot rencontre sur l'exercice 2022 **une perte de 5 826€**. Il est possible de corriger ce résultat selon différents scénarios :

-Dans le cadre du projet de Maison Sport-Santé en partenariat avec le Comité Départemental UFOLEP : l'UFOLEP doit verser environ 6 000€ au CDOS afin de rééquilibrer les dépenses entre les 2 comités. Des subventions complémentaires ont été versées afin de financer le poste de Laura RUIZ.

→ Didier propose que l'UFOLEP conserve cette somme. La somme constituera un avoir pour le CDOS et assurera les capacités de financement de l'UFOLEP pour rémunérer Laura.

→ Il est également proposé d'intégrer des charges constatées d'avance dans le cadre du dispositif d'Aide à la Pratique Sportive. Chaque année, environ 90% des coupons distribués font l'objet d'une demande de remboursement. A ce jour, le CDOS a réceptionné environ 94 000€ de coupons. Il a été distribué environ 126 000€ de coupons. Il est donc proposé d'anticiper ces demandes : une charge supplémentaire de 20 000€ dans la rubrique APS va être injectée.

Suite à cette opération, la perte atteindra environ 25 000€.

Ce résultat permet de mettre en avant que les excédents rencontrés par le CDOS lors des exercices précédents et justifiés par la crise sanitaire ont été réinjectés dans les projets du CDOS.

Le dernier scénario est validé par les membres présents.

○ **Réalisation du budget prévisionnel 2023 :**

Didier souhaite réalisée le budget prévisionnel de manière concertée.

-Il est demandé à chaque Vice-Président de réfléchir au budget prévisionnel en lien avec sa commission.

-De plus, les élus souhaitent intégrer dans le budget prévisionnel, le projet de nouveau local pour un cout d'environ 22 500€. En parallèle, il sera intégré dans les produits une subvention du Conseil Départemental d'environ 22 500€.

-Jean-Michel INESTA interpelle les élus : il souhaite intégrer davantage de frais de fonctionnement. Le CDOS devrait mettre en place un ratio pour chaque action visant à financer ces frais. Il faut habituer les financeurs à prendre en compte ces frais, inhérents à la vie de la structure. Les comités sportifs doivent avoir le même discours vis-à-vis de cette démarche. De plus, le CDOS réalise des missions de service public.

→ Didier va proposer un budget prévisionnel intégrant l'ensemble des éléments évoqués. Il sera soumis à l'ensemble des élus d'ici la semaine prochaine. Les remarques constructives seront accueillies d'ici la fin de semaine prochaine afin de valider ce budget.

Jean-Michel INESTA et Emilie MERCIER rappellent que les documents nécessaires à la préparation de l'Assemblée Générale sont attendus d'ici le 24 février 2023.

B. La recherche d'un traiteur

Il est également évoqué la recherche d'un traiteur pour l'Assemblée Générale. Le CDOS ne souhaite plus faire appel à l'entreprise située à Maxou qui ne fait pas preuve d'adaptabilité et de flexibilité. Il est proposé de sélectionner des produits auprès de différents artisans. Pierre DELPEYROUX va se renseigner auprès d'un traiteur situé à Biars Sur Cère. Roland BESOMBES contactera la boulangerie située à Labastide-Murat afin de commander le dessert et le pain.

Le budget est fixé autour de 20€/personne.

IV. SUJETS DIVERS

➤ Informations concernant le dispositif d'Aide à la Pratique Sportive :

Pour rappel, le renvoi des coupons était attendu pour le 15 février 2023. Un excédent a été intégré dans le compte d'exploitation afin de répondre aux demandes de remboursement arrivées après cette date.

-Didier tient également à rappeler que lorsqu'une demande de remboursement tend à être litigieuse (coupons réceptionnés en retard, club situé en dehors du Département...), Didier demande l'avis au Président du Comité concerné.

-Il est également rappelé que les personnes souhaitant bénéficier de coupons doivent aller chercher de façon individuelle leur coupon. Un représentant d'association ne peut pas aller chercher un coupon pour l'ensemble de ses pratiquants.

➤ Achat d'un téléphone portable

Didier souhaite soumettre l'achat d'un téléphone portable pour le CDOS aux membres présents. Les élus valident cet achat. Le budget accordé à cet achat est 200€.

➤ **Report de la rencontre avec le Conseil Départemental**

Pour rappel, le CDOS du Lot doit rencontrer le Conseil Départemental du Lot. Initialement, la rencontre était prévue le lundi 13 février. En raison d'un contretemps, le Président ne pouvait assister à cet échange. Le CDOS a demandé un report de cette rencontre. La réunion est prévue le lundi 13 mars 2023.

➤ **Présentation du projet du Collège de Masbou**

Lionel VEYSSEYRE présente l'un des projets du Collège Masbou. La présentation du projet sera envoyée à l'ensemble des élus du CDOS.

Lionel demande aux élus présents s'ils disposent de contacts sur Paris, afin que les élèves puissent visiter certaines structures ou monuments en lien avec le mouvement sportif.

Pour informations :

-Les élèves se rendraient sur Paris entre le 13 et le 17 mai 2024

-Les élèves seraient environ 15 + les accompagnants

Le Conseil d'Administration s'est terminé à 21h00.

Le Président Pierre DELPEYROUX a adressé tous ses remerciements à l'ensemble des personnes présentes.

DELPEYROUX Pierre

Président du CDOS du Lot

A blue ink signature of Pierre DELPEYROUX, written over a small rectangular stamp that contains the text 'CDOS FRANCE' and the Olympic rings logo.

INESTA Jean-Michel

Secrétaire du CDOS du Lot

A blue ink signature of Jean-Michel INESTA, written over a small rectangular stamp that contains the text 'CDOS FRANCE' and the Olympic rings logo.